

Les expériences de « gas release » en Europe

Des programmes de « gas release » ont été mis en œuvre dans les principaux pays européens : au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, en Allemagne et en Autriche. En Belgique, la décision a été prise de procéder à du « gas release » ; les modalités doivent être fixées.

En effet, dans la plupart des pays, les opérateurs historiques avaient un monopole d'importation et étaient les seuls à avoir des contrats de long-terme avec l'Algérie, la Russie ou la Norvège.

En Espagne et en Italie, les programmes ont été imposés par une loi ou un décret : Décret-Royal complété par une ordonnance en Espagne ; Décret de transposition de la directive 98/30 en Italie, qui limite la part de marché de l'ENI. En Allemagne, c'est dans le cadre de l'acquisition de Ruhrgas par E.ON que le « gas release » a été imposé par décision du gouvernement à l'opérateur historique. Au Royaume-Uni, les opérateurs n'étaient pas liés juridiquement par une obligation de mettre en œuvre le « gas release », mais ont agi sous la menace des autorités de la concurrence.

Ces programmes ont porté sur des quantités de l'ordre de 2% à 3% de l'approvisionnement d'un pays, pour des durées allant de 2 à 10 ans.

Dans la plupart des pays concernés, le « gas release » a permis à de nouveaux entrants de devenir fournisseurs sur ces marchés et à la concurrence de démarrer. Au Royaume-Uni, plus de 40 opérateurs ont participé au « gas release » de British Gas. En Allemagne, les premières enchères du programme de « gas release » n'ont pas rencontré le succès espéré et les modalités doivent être revues.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, British Gas a utilisé plusieurs remèdes pour atteindre l'objectif de diminution de 60% de sa part de marché sur le segment des clients industriels et commerciaux – que lui avaient fixé les autorités de la concurrence –, dont le « gas release », entre 1992 et 1995. 5 Gm³ ont été libérés sur les contrats existants de British Gas, entre 1992 et 1995. Quatre tranches ont été mises en vente par British Gas, pendant quatre années successives. Le prix était proche du WACOG (Weighted Average Cost of Gas). La flexibilité (swing) des contrats de British Gas a été maintenue lors du « gas release ». L'OFT (Office of Fair Trading), l'Ofgas et British Gas ont défini ensemble les modalités de ce programme : British Gas a proposé des termes et conditions, qui ont été approuvés par ces autorités. Ces modalités ont fait l'objet d'une revue annuelle, portant notamment sur les quantités libérées, les points de livraison et la flexibilité (swing).

Espagne

En Espagne, les modalités de mise en œuvre du « gas release » ont été maîtrisées du début à la fin par le gouvernement (appel d'offres organisé et attribué par le Ministère). Le « gas release », entre octobre 2001 et janvier 2004 a porté sur 25% d'un contrat d'approvisionnement en gaz algérien de GasNatural, acheminé par le gazoduc Maghreb Europe. La quantité de gaz libérée pour l'ensemble du programme (de 2001 à 2004) était de 49,350 TWh (4,48 Gm³). Les quantités demandées par les participants devaient être comprises entre 4,935 TWh (0,4 Gm³) et 12,337 TWh (1,12 Gm³). Ce sont essentiellement les électriciens espagnols (ainsi que BP et Shell) qui ont bénéficié du « gas release ».

Outre le « gas release », la loi prévoit aussi qu'à partir du 1^{er} janvier 2003, les approvisionnements d'aucun opérateur ne peuvent représenter plus de 70% de la consommation espagnole.

Italie

En Italie, le décret-loi n°164/2000 prévoit des limitations de part de marché de l'opérateur historique ENI : à partir du 1^{er} janvier 2003 et jusqu'au 31 décembre 2010, aucun opérateur gazier ne pourra vendre au client final plus de 50% de la consommation nationale de gaz sur une base annuelle ; à partir du 1^{er} janvier 2002, aucun opérateur ne pourra injecter dans le réseau de grand transport des quantités supérieures à 75% de la consommation annuelle de gaz en Italie; ce pourcentage diminue de 2% chaque année à partir de 2002 jusqu'à atteindre 61% au plus tard le 31 décembre 2010. ENI, qui est lié par une obligation de résultat, est laissé entièrement libre quant aux moyens. Entre août et juillet 2001, ENI s'est engagé dans un programme de « vendita innovativa », c'est à dire de vente à la frontière de gaz provenant de son portefeuille d'approvisionnement à quatre opérateurs nouveaux entrants sur le marché italien : Dalmine, Plurigas, Edison et Energia. La « vendita innovativa » a porté sur 6 Gm3 environ. Les livraisons se feront sur une période de 10 ans (5 ans dans le cas d'Energia, jusqu'au début des livraisons de gaz libyen en 2005). En outre, à partir de fin 2004 ENI va revendre 8 Gm3 par an de gaz libyen acheminé par le gazoduc en construction « Greenstream » à Gaz de France (2 Gm3 par an), Energia (2 Gm3 par an) et Edison (2 Gm3 par an). Le processus n'a pas encore été évalué ; il semble que les autorités de la concurrence, éventuellement assistées par le régulateur l'Autorità, seront en charge de vérifier que ces dispositions sont bien respectées à l'issue de la première période de trois ans.

Allemagne

Les décisions du Ministère de l'Economie du 5 juillet et du 18 septembre 2002, qui autorisent le rachat de Ruhrgas par E.ON, prévoient et définissent les modalités du « gas release » de Ruhrgas. En juillet 2003, les premières enchères se sont tenues électroniquement sur le site Internet de Ruhrgas. Elles ont porté sur 33,33 TWh (3% de la consommation annuelle en Allemagne). Cinq autres enchères annuelles devront être organisées jusqu'en 2008. Pour l'ensemble du programme, les quantités libérées seront de 200 TWh. Lors de la première enchère, le gaz a été mis aux enchères sous forme de lots et aucun participant ne pouvait acheter des lots pour plus du tiers de la tranche mise en vente. Le prix de réserve correspondait à 95% du prix moyen à l'importation en Allemagne, tel que publié par le BAFA (Bundesamt für Wirtschaft und Ausfuhrkontrolle), pour le mois de livraison. A partir de 2004, le prix de réserve pourra être re-calculé, pour tenir compte de l'évolution des prix à l'importation. Le gaz est livré sur une période de trois ans à Emden. Une obligation d'enlèvement de 80% par an pèse sur les acheteurs. Le gaz des prochaines enchères sera livré soit à Emden (pour deux enchères), soit à Waidhaus (pour trois enchères). Ruhrgas et le Ministère sont en train de revoir les modalités des enchères : en effet, plus de la moitié des lots n'ont pas trouvé preneur. Les conditions de transport en Allemagne, et la taille trop importante des lots, ont semble-t-il, découragé les nouveaux entrants.

Autriche

Un programme de « gas release » a été mis en œuvre en Autriche, suite à l'autorisation par une Cour de la création de la joint-venture EconGas entre OMV et cinq compagnies de distribution régionales. En juillet 2003, une première enchère a été organisée par Central European Gas Hub (CEGH), filiale à 100% d'OMV. Cette enchère a porté sur 250 mm3 (2,75 TWh, soit 3% de la consommation autrichienne annuelle en Autriche). La période de livraison est comprise entre le 1^{er} octobre 2003 et le 1^{er} octobre 2004. Le point de livraison est Baumgarten. Des enchères seront organisées chaque année jusqu'à ce que le trading se développe de manière satisfaisante au hub de Baumgarten.

Belgique

Un programme de « gas release » est prévu en Belgique. Distrigas doit céder aux concurrents, à des conditions non discriminatoires, la quantité de gaz B leur permettant de répondre aux besoins de leur nouvelle clientèle. Distrigas a pris cet engagement auprès du Conseil de la Concurrence, dans le cadre

d'une décision autorisant Electrabel Customer Solutions (société faisant partie du groupe Suez, comme Distrigas), à devenir le fournisseur de gaz et d'électricité « par défaut » de huit intercommunales mixtes (compagnies de distribution locales dans lesquelles Electrabel a des participations).

Les modalités de mise en œuvre de ce programme ne sont pas encore connues.